

Service de la francophonie

p.B.73.F.0.1.(5). - KJF/BAC

Berne, le 9 octobre 1991

Note à M. l'Ambassadeur Jenö C.A. Staehelin

Francophonie : préparation du IVe Sommet

Lors de la réunion du Comité International du Suivi à Paris le 8.10.1991 et en marge des travaux sur des aspects institutionnels et sur les programmes, 3 questions de nature politique ont été soulevées :

1. Haïti : Invitation au Père Aristide

La Communauté française de Belgique, appuyée par le Canada, propose que le Père Aristide soit invité à participer au Sommet en tant que Chef légitime de l'Etat d'Haïti. Sans s'y opposer, la France a mis un bémol à leur enthousiasme en faisant une déclaration prudente et en ajoutant que cette question devrait être examinée au Comité International Préparatoire qui se réunira le 10.10. à 15 h 00. Le Canada a également demandé que le Président Diouf, Président de la Conférence des Chefs d'Etat, fasse rapidement une déclaration condamnant les récents événements à Haïti. Cette demande sera transmise au Président Diouf.

Nonobstant la condamnation par le Conseil fédéral du coup d'Etat en Haïti, pouvons-nous, en raison de notre pratique qui consiste à reconnaître des Etats et non leurs gouvernants, nous joindre à un consensus qui déciderait une telle invitation ?

Au cas où nous ne pourrions pas nous associer à une telle initiative, la clause générale de réserve sur les questions politiques (cf. extrait en annexe) répétée à chaque Sommet par la délégation suisse est-elle un paravent suffisant derrière



lequel nous puissions nous abriter ? Si tel ne devait pas être le cas, nous devrions clairement exprimer nos réserves jeudi 10 octobre.

2. Soutien à un candidat francophone au poste de Secrétaire général de l'ONU

La Communauté française de Belgique propose que le prochain Sommet, représentant un quart des Etats membres de l'ONU, décide d'apporter son soutien à l'élection d'un candidat francophone. (Il faut se rappeler que M. Boutros-Ghali représentait l'Egypte au dernier Sommet francophone.)

Je me suis senti obligé de rappeler à l'assemblée que la Suisse, non membre de l'Organisation, ne serait pas concernée par cette initiative.

3. Participation de la "Moldavie" au Sommet

Le Président Diouf, Président en exercice du Sommet, aurait été saisi d'une demande de la Moldavie à participer au Sommet.


J'ai déclaré que les Sommets francophones rassemblant par principe des Etats, il était exclu d'entrer en matière sur une telle demande, la Moldavie n'étant reconnue comme Etat par aucun pays membre du Sommet. (La Roumanie, seule à l'avoir reconnue, sera admise comme observateur au prochain Sommet.) Il n'y a donc même pas lieu de se demander par quel hasard la "Moldavie" pourrait prétendre au titre d'Etat francophone.

J'ai ajouté que pour la transmission de la demande de candidature l'on ne pouvait être qu'admiratif devant l'efficacité du "courrier" entre Kichiniev et Dakar.

La Belgique, le Canada, le Luxembourg et la Côte d'Ivoire ont entièrement partagé mon point de vue. La France a brillé par son silence. Après la Roumanie et la Bulgarie, la Moldavie comme nouveau sous-marin français ? Ne se moque-t-on pas de nous dans cette affaire de la "francophonie à l'est" ?

M. Dunant devrait répéter jeudi 10.10. notre position au sein du Comité International Préparatoire.

Service de la francophonie



J.-F. Kammer

Annexe mentionnée

Copie : - JAC
- SI
- KJP
- WOK, NB, KJF
- Ambassade de Suisse, Paris, Dakar, Ottawa (par fax)

La Communauté francophone, si diverse dans l'usage qui s'y fait de la langue française, est diverse aussi dans les choix politiques, économiques et sociaux de ses Etats membres. Et c'est le lieu ici, croyons nous, de revendiquer le droit à la différence, tout en se reconnaissant dans une même famille.

La Suisse est ainsi peut-être seule, dans cette enceinte, à se réclamer de certains principes de politique étrangère qui ne l'incitent guère à faire bloc, avec des partenaires définis par le seul lien linguistique, sur des questions internationales qui concernent des Etats qui ne participent pas aux débats. C'est pourquoi, comme par le passé, nous n'entendons pas nous lier aux résolutions de caractère plus particulièrement politique qui seraient adoptées par notre Conférence.

Mais cette réserve, qui ne préjuge en rien de notre intérêt, activement manifesté ailleurs, pour les questions qui seront ici débattues au titre de la situation politique internationale, ne nous éloigne pas de l'âme de la coopération francophone, à laquelle notre pays tout entier est attaché par son histoire, sa culture et ses sensibilités.

C'est pourquoi nous éprouvons une satisfaction réelle à être non seulement présents et actifs, mais bien aussi pleinement participants au Sommet qui nous réunit. Cette adhésion symbolise toutes les attentes que nous plaçons dans ce mouvement ambitieux, généreux et novateur qui a pour nom, aujourd'hui, Francophonie des Sommets, et pour réalité au quotidien plus pérenne, Francophonie du coeur et de la raison.